



## Syndicat de l'Ouest Lyonnais

25, chemin du Stade - 69670 VAUGNERAY  
04 78 48 37 47 - sol@ouestlyonnais.fr

### COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU COMITE SYNDICAL DU 23 MARS 2022

*Membres du Comité syndical présents : AIGLON Olivier (arrivée : 18h30), BERARD Serge, BERGER Marie-Agnès, BIAGGI Olivier (départ : 20h), BREUZIN Fabien, BROUILLET Isabelle, CHAVEROT Virginie, CHIRAT Florent, COMBET Damien, FOUILLAND Pierre, GAUQUELIN Françoise, GONIN Bertrand, GOUGNE Yves, GRIFFOND Morgan, GRILLON Valérie, JAUNEAU Jean-Claude, MALOSSE Daniel, MOLLARD Yvan, OUTREBON Pascal, STARON Catherine et THIMONIER Jean-Marc.*

21 votants

\* \* \*

Validation du compte-rendu du comité syndical du 7 décembre 2021.

#### POINTS SOUMIS A DELIBERATION

##### 1. Election d'un(e) secrétaire de séance

---

20 votants

Le Comité Syndical, par 20 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, **DESIGNE** madame Virginie CHAVEROT, secrétaire de séance.

##### 2. Installation d'un délégué suppléant de la Communauté de Communes du Pays de l'Arbresle au comité syndical

---

20 votants

Monsieur le Président, Morgan GRIFFOND, indique que lors de sa séance du 16 décembre 2021, le Conseil Communautaire de la CCPA a procédé à la modification d'un de ses représentants suppléants au SOL. Ainsi, suite à la démission de monsieur Philippe DRAIS, monsieur Bertrand GONIN a été désigné délégué suppléant de la CCPA au SOL.

Le Comité Syndical, par 20 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, **PREND ACTE** de l'élection de monsieur Bertrand GONIN comme délégué suppléant de la Communauté de Communes du Pays de l'Arbresle en remplacement de monsieur Philippe DRAIS, démissionnaire et **INSTALLE** monsieur Bertrand GONIN dans ses fonctions.

18h30 : arrivée de monsieur Olivier AIGLON - 21 votants

### 3. Exercice budgétaire 2022 / Débat d'orientations budgétaires

---

21 votants

Monsieur le Président, Morgan GRIFFOND, expose les grandes lignes budgétaires et rappelle que l'excédent de fonctionnement est aujourd'hui consommé et qu'un arbitrage sur les actions à inscrire au BP 2022 a été réalisé lors du dernier bureau syndical.

Les actions sujettes à cet arbitrage sont de plusieurs ordres : celles qui sont obligatoires, celles débutées lors du mandat précédent, celles décidées depuis le début de ce mandat et celles qui lient le SOL à ses partenaires historiques.

Suite à la demande de précision de Monsieur BREUZIN, il est expliqué que l'accélération de la consommation de l'excédent de fonctionnement sur 2021 vient du fait que le SOL a pris à sa charge de nombreuses actions sans inscription de subventions, ni augmentation de cotisation des Communautés de Communes : schéma directeur cyclable, augmentation du nombre de jours d'accompagnements ALTE69 pour les collectivités, complément obligatoire PCAET...

Madame GAUQUELIN rappelle que les actions portées par le SOL lui sont confiées par les Communautés de Communes.

Suite à cette introduction, chaque vice-président présente les actions liées à sa délégation.

#### ***Climat-Energie***

Concernant le partenariat avec l'ALTE69, il est demandé à ce qu'un bilan soit fait. Ce bilan qui s'est révélé positif a été réalisé pour les différents volets du partenariat Ouest Lyonnais/ALTE69 : il a été communiqué à chaque Communauté de Communes. Il sera également envoyé à tous les délégués syndicaux.

#### ***Mobilités***

Le service de location longue durée des vélos à assistance électrique est une nécessité puisque le territoire a acheté une flotte de 100 VAE. Le SOL est en cours de consultation pour retenir un prestataire qui gèrera l'ensemble du service : gestion des contrats de location, entretien et réparation des VAE. Le SOL a été accompagné pour formaliser cette consultation et pour l'estimatif du coût du marché de gestion.

#### ***Agriculture-Forêt-Alimentation***

Le partenariat avec la Marque collective sera reconduit en 2021 car cette association ne survivrait pas à un arrêt brutal du versement de la subvention : toutefois, il faut opérer rapidement un rapprochement avec l'Office du tourisme intercommunautaire (OTI) car leurs objectifs de promotion du territoire vont dans le même sens. Il faut accompagner ce partenaire dans cette transition.

#### ***SCoT de l'Ouest Lyonnais***

L'élaboration d'une stratégie d'accueil des entreprises de l'Ouest Lyonnais, demandée par les services de l'Etat qui conditionnent l'ouverture des nouvelles zones d'activités à cette étude, est inscrite en section d'investissement car étroitement liée au SCoT. Il est d'ailleurs demandé de relancer la révision du SCoT.

Il est demandé d'avoir une prospective sur la section de fonctionnement pour mieux anticiper. De même, une meilleure communication est nécessaire.

Le Comité Syndical, par 21 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, **CONSTASTE** la tenue du débat d'orientations budgétaires en vue de l'adoption du budget primitif 2022, notamment sur les points suivants :

- Montant des investissements ;
- Evolution des dépenses et des recettes de fonctionnement ;
- Evolution et exécution des dépenses de personnel ;
- Rémunération, avantages en nature et temps de travail ;

et après en avoir délibéré, par 21 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, **APPROUVE** le rapport d'orientations budgétaires pour l'exercice 2022.

#### **4. Forêt / Adhésion à l'association Sylv'Acctes**

---

##### *21 votants*

Monsieur Florent CHIRAT, vice-président, rappelle que Sylv'ACCTES est une association qui permet de financer des itinéraires de gestion sylvicoles (travaux forestiers) relevant de la gestion durable et multifonctionnelle des forêts (CO2, biodiversité, paysages, eau...).

Les bénéficiaires des aides Sylv'Acctes sont les propriétaires forestiers. Le taux d'aides applicable sur les montants hors taxe des travaux forestiers est de 50% en forêt publique et 70% en forêt privée.

Afin de devenir éligible aux aides sylvicoles, un territoire mettant en œuvre une politique de gestion forestière, doit proposer un Projet Sylvicole Territorial (PST). Ce document définit les enjeux forestiers locaux, décrit les itinéraires de gestion forestière à mettre en œuvre et leur niveau de financement.

Le Projet Sylvicole Territorial des Monts et Coteaux du Lyonnais décrit 3 itinéraires techniques sur lesquels les propriétaires forestiers peuvent mobiliser des aides :

- Itinéraire sylvicole 1 : Irrégularisation et amélioration des peuplements feuillus ;
- Itinéraire sylvicole 2 : Adaptation au changement climatique - diversification d'essences et irrégularisation des peuplements résineux ;
- Itinéraire sylvicole 3 : Amélioration et diversification des taillis de châtaignier et d'acacia par conversion en futaie irrégulière sur souche.

C'est à partir de cette adhésion valable pour 3 ans que les propriétaires pourront mobiliser des subventions.

Le Comité Syndical, par 21 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, **ADHERE** à l'association Sylv'Acctes et **ACTIVE** le projet sylvicole territorial des Monts et Coteaux du Lyonnais.

#### **5. Programme LEADER / Accord de coopération de l'opération intitulée « Evaluation finale croisée du programme LEADER 2014-2020 sur les territoires Ouest Lyonnais et Beaujolais Vert dans le cadre d'un projet de coopération »**

---

##### *21 votants*

Monsieur Florent CHIRAT, vice-président, indique que dans le cadre du programme LEADER de l'Ouest Lyonnais et notamment la fiche action n° 5 intitulée « Encourager l'ouverture du territoire à des

coopérations nationales et européennes », de la décision du Comité de programmation du GAL de l'Ouest Lyonnais en date du 15/06/2021, autorisant l'opération de coopération liée au partenaire Beaujolais Vert, le GAL Ouest Lyonnais propose un accord de coopération avec le Beaujolais Vert sur l'opération « évaluation croisée du programme LEADER 2014-2020 », qui présente le projet et fixe les modalités de cette coopération.

Le projet de coopération a pour objet de conduire une évaluation croisée sur les 2 territoires du GAL Ouest Lyonnais, nommé chef de file, et du GAL Beaujolais Vert afin d'aboutir à une réflexion partagée autour de l'évaluation finale de la stratégie LEADER sur le programme 2014/2020.

Le GAL Ouest Lyonnais, en tant que chef de file, pilote et coordonne l'élaboration du projet de coopération, organise les comités de pilotage. Le GAL Beaujolais Vert s'implique dans le projet commun en participant aux actions conjointes.

Les modalités financières sont indiquées dans le plan de financement ci-dessous :

Partenaire/financeur	Autofinancement	FEADER/LEADER	Total
Syndicat de l'Ouest Lyonnais	3 285 €	13 140 €	16 425 €
Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien	6 517,80 €	11 587,20 €	18 105 €
<b>Total</b>	<b>9 802.80 €</b>	<b>24 727.80 €</b>	<b>34 530 €</b>

Le Comité Syndical, par 21 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, **APPROUVE** l'accord de coopération de l'opération « Evaluation finale croisée du programme LEADER 2014-2020 sur les territoires Ouest Lyonnais et Beaujolais Vert » dont le GAL Ouest Lyonnais est le chef de file et **AUTORISE** le Vice-Président et Président du Groupe d'action locale à signer tout document relatif à cet accord de coopération.

20h : départ de monsieur Olivier BIAGGI - 20 votants

## 6. Programme LEADER / Demande de subvention relative à l'accompagnement sur le schéma directeur des réseaux de chaleur

20 votants

Pour mettre en œuvre sa politique d'étude sur le schéma directeur des réseaux de chaleur, le Syndicat de l'Ouest Lyonnais a besoin d'un accompagnement.

Le coût global de cet accompagnement est estimé à 41 736 €. Une subvention à hauteur de 80% de FEADER est sollicitée dans le cadre du programme LEADER Ouest Lyonnais.

Le plan de financement est le suivant :

Dépenses éligibles à Leader	Montant	Financements	Montant
Accompagnement sur le schéma directeur des réseaux de chaleur	41 736 €	FEADER sollicité	33 388.80 €
		Autofinancement SOL	8 347.20 €

Le Comité Syndical, par 20 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

**VALIDE** l'action et le plan de financement prévisionnel relative à l'accompagnement sur le schéma directeur des réseaux de chaleur ;

**SOLLICITE**, dans le cadre du programme LEADER Ouest Lyonnais (Mesure 19.2), une subvention de 33 388.80 € selon le plan de financement suivant :

Dépenses éligibles à Leader	Montant	Financements	Montant
Accompagnement sur le schéma directeur des réseaux de chaleur	41 736.00 €	FEADER sollicité	33 388.80 €
		Autofinancement SOL	8 347.20 €

**APPROUVE** la demande de subvention à hauteur de 33 388.80 € relative à l'accompagnement sur le schéma directeur des réseaux de chaleur ;

**DECIDE** de prendre en charge par l'autofinancement les dépenses de l'action en cas de financements externes inférieurs au prévisionnel ;

**AUTORISE** le Président à signer tout document relatif à cette demande de subvention.

## 7. Programme LEADER / Demande de subvention relative au poste de gestionnaire de ce programme

---

*20 votants*

Dans le cadre de la convention sur la mise en œuvre des stratégies locales de développement LEADER signée le 16 mai 2017 avec l'autorité de gestion (la Région) et l'organisme payeur (ASP), définissant les obligations respectives des parties au regard du programme d'action validé et de sa mise en œuvre sur l'Ouest Lyonnais, le GAL Ouest Lyonnais s'est engagé à mettre en place les moyens nécessaires pour mener à bien sa stratégie et assurer les tâches d'animation et de gestion du programme.

Cette demande de financement concerne le poste de gestionnaire LEADER (1 ETP) pour l'année 2022 dont le rôle est de faciliter l'instruction des dossiers, les demandes de paiement et d'accompagner les porteurs de projets publics et privés.

Le coût global du projet présenté est estimé à 42 388.56 €, avec un financement possible à hauteur de 80 % de FEADER dans le cadre du programme LEADER 19.4 Ouest Lyonnais, conformément comme suit :

Dépenses éligibles à LEADER	Montant	Financements	Montant
Dépenses de personnel Gestion administrative et financière LEADER 2021	42 388.56 €	FEADER sollicité	33 910.85 €
		Autofinancement du SOL	8 477.71 €

Le Comité Syndical, par 20 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

**VALIDE** l'action et le plan de financement prévisionnel de l'opération « Gestion administrative et financière du programme LEADER Ouest Lyonnais 2022 » ;

**SOLLICITE**, dans le cadre du programme LEADER 19.4 Ouest Lyonnais, une subvention FEADER-LEADER auprès du GAL Ouest Lyonnais de 33 910.85 € selon le plan de financement suivant :

Dépenses éligibles à LEADER	Montant	Financements	Montant
Dépenses de personnel Gestion administrative et financière LEADER 2021	42 388.56 €	FEADER sollicité	33 910.85 €
		Autofinancement du SOL	8 477.71 €

**DECIDE** de prendre en charge par l'autofinancement les dépenses de l'action en cas de financements externes inférieurs au prévisionnel ;

**AUTORISE** le Président à signer tout document relatif à cette demande de subvention.

#### **8. Administration générale / Désignation des membres de la commission et du comité consultatif « Enjeux fonciers et promotion économique du territoire », et de la commission « Mobilités »**

*20 votants*

Le Président, Morgan GRIFFOND, explique que des commissions et des comités consultatifs peuvent être constitués selon le besoin, notamment suivant les délégations des vice-présidents. La commission et le comité consultatif liés à la délégation de monsieur Jean-Marc THIMONIER « Enjeux fonciers et promotion économique du territoire » n'ayant pas pu encore être créés, il convient aujourd'hui de désigner les membres de ces 2 instances.

De plus, un délégué syndical titulaire souhaite intégrer la commission « Mobilités ».

Le Comité Syndical, par 20 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

**DESIGNE** les membres de la commission « Enjeux fonciers et promotion économique du territoire » :

THIMONIER Jean-Marc	CC Vallons du Lyonnais
GAUQUELIN Françoise	CC de la Vallée du Garon
GRILLON Valérie	CC de la Vallée du Garon
BROUILLET Isabelle	CC du Pays Mornantais

**DESIGNE** les membres du comité consultatif « Enjeux fonciers et promotion économique du territoire » :

BRUNEL Lionel	CC de la Vallée du Garon
ROTHERA Céline	CC de la Vallée du Garon
ANCIAN Noël	CC du Pays de L'Arbresle
MARTINON Christian	CC du Pays de L'Arbresle
BERNARD Charles-Henri	CC du Pays de L'Arbresle
BIOT Loïc	CC du Pays Mornantais
SEIGLE-FERRAND Isabelle	CC Vallons du Lyonnais
JULLIEN Daniel	CC Vallons du Lyonnais
BOBICHON Jean-Jacques	CC Vallons du Lyonnais
DEJOUR Valérie	CC Vallons du Lyonnais
BIANCHI Patrick	CC Vallons du Lyonnais
CLARON Claude	CC Vallons du Lyonnais
GAULE Bertrand	CC Vallons du Lyonnais

**INTEGRE** monsieur Olivier AIGLON à la commission « Mobilités ».